

## ASSEMBLÉE DU 24 NOVEMBRE 2016

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-quatrième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Michel Laferrière  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

1. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.....	387
2. DOSSIER AÉRODROME : SUIVI, POSITION ET INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ.....	389
3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX. ....	389
4. RENCONTRE AVEC VOLAILLES GIANNONE. ....	389
5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE. ....	390
6. PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ. ....	390
7- MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O.....	390
8. TRAVAUX DE PAVAGE 2016.....	390
9. RÉCEPTION DES FÊTES.....	390
10. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DIRECTRICE DES LOISIRS. ....	390
11. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE POUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 .....	391

**1. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.**

**Rapport de M. le Maire sur la situation financière de la municipalité selon l'article 955 du code municipal.**

**A) États financiers du vérificateur au 31 décembre 2015**

Selon l'état financier préparé au 31 décembre 2015, par M. Yvan Gaudet, CPA, la municipalité a connu un excédent de revenus sur les dépenses et possède un surplus accumulé de 465 508 \$. À mon avis les états financiers présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ces opérations pour l'exercice terminé à cette date.

Profil financier de Saint-Cuthbert 2015 selon le Ministère des Affaires Municipales

Pourcentage	(1)	(2)	(3)	(4)
Charge fiscale moyenne	1 392 \$	1 543 \$	1 871 \$	2 463 \$
Dépenses/par 100\$ rôle d'évaluation uniformisé	1,28 \$	1,45 \$	1,34 \$	1,48 \$
Dette/ par 100\$ rôle d'évaluation uniformisé	2,26 \$	1,33 \$	1,26 \$	2,67 \$
Taux global de taxation	0,9042 \$	0,9791 \$	1,0309 \$	1,0748 \$

Évaluation	(1)	(2)	(3)	(4)
Évaluation moyenne uniformisée d'une résidence d'un logement	154 001\$	156 485\$	180 836\$	226 942\$
Éval. résidentielle/ évaluation totale	53,68 %	66,75 %	74,05 %	82,11 %
Éval. commerciale et industrielle/évaluation totale	4,63 %	8,00 %	8,70 %	10,65 %
Éval. agricole/évaluation totale	38,88 %	19,85 %	13,59 %	4,02 %

- |   |  |
|---|--|
| (1) Résultat de la municipalité de Saint-Cuthbert   | (2) Résultat des municipalités semblables à Saint-Cuthbert |
| (3) Résultat des Municipalités de la MRC Lanaudière | (4) Municipalités dans la région administrative de         |

La situation financière pour l'année 2016 est très bonne. La Municipalité a entamé la confection de plans et devis en vue de rénovations importantes à l'usine d'eau potable. Il s'agit de moderniser le système électrique, le système d'automatisation des procédés, le remplacement des pompes à la prise d'eau brute et l'ajout d'une pompe sur le réseau de distribution. La Municipalité a entrepris en 2014 un programme de mise aux normes des installations septiques et a adopté un règlement d'emprunt visant à défrayer les coûts des installations septiques des propriétaires qui s'y sont inscrits. Pour 2015 et 2016, ce programme a été renouvelé. La Municipalité a aussi entamé des travaux de pavage sur près de 30 kilomètres de chemins. Ces travaux ont bénéficiés d'une aide financière, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL), de 1 027 337 \$. En préparation de ces travaux, la Municipalité en a profité pour remplacer plusieurs ponceaux de chemins et a reçu une autre aide financière de 18 500 \$ dans le budget discrétionnaire du député provincial.

Dans le dossier du projet d'aérodrome, la Municipalité a donné suite aux efforts du comité Vigilance St-Cuthbert afin de protéger l'environnement sur et autour du site de construction. Suite à la mobilisation citoyenne, la municipalité y a engagé des dépenses d'un peu plus de 80 000 \$ et pourrait atteindre 100 000 \$. Pour les autres postes budgétaires, les dépenses de fonctionnement respectent en général les montants prévus au budget. La municipalité devrait connaître un léger déficit entre les revenus et les dépenses de 3 175 \$ pour l'année 2016.

### C) Prévisions budgétaires 2017

Pour l'année 2017, la Municipalité procédera à un processus d'appel d'offre public afin d'entamer d'importantes rénovations à l'usine d'eau potable dont le système électrique, l'automatisation de la centrale de traitement d'eau potable, le remplacement des pompes à la prise d'eau brute et l'ajout d'une pompe sur le réseau de distribution. La Municipalité utilisera l'aide financière provenant du programme de la taxe d'accise sur l'essence (840 640\$) pour réaliser les travaux de rénovation de l'ordre d'environ 1,5 millions et adoptera également un règlement d'emprunt à cet effet. La Municipalité devra réfléchir si le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques sera maintenu pour une quatrième année ou si le programme prendra fin en décembre 2016. La Municipalité a l'intention d'exécuter des travaux d'amélioration des chemins. Nous attendons une réponse de la part du MTQ pour une aide financière d'environ 550 000\$. Nous adopterons un règlement d'emprunt du même montant pour combler l'autre moitié des coûts.

### D) La Dette

En date du 1er novembre 2016, la Municipalité a une dette totale de 4 246 298 \$, dont 1 379 500 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec et 2 866 798 \$ est à la charge de la Municipalité. La dette attribuable aux travaux sur les eaux usées est de 2 121 900\$, la dette sur l'édifice municipal est de 103 200 \$ et la dette sur les chemins municipaux est de 247 600 \$. Pour les contribuables usagers de l'aqueduc, la dette est effacée.

### E) Rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil

<b>Membres du conseil</b>	<b>Rémunération de base et des assemblées</b>	<b>Allocation dépenses</b>	<b>Total</b>
Conseiller	6 582 \$	1 549 \$	8 131 \$
Maire	19 248 \$	4 646 \$	23 894 \$
Rémunération	7 145 \$	3 573 \$	10 718 \$

**F) Contrats conclus durant l'année de plus de \$25,000**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
9306-1380 Québec inc.	Travaux de pavage	2 188 138 \$
Équipements J.M. Dubois	Tuyaux de ponceaux	50 336 \$
Beaudoin Hurens	Ingénierie pour la modernisation de l'usine d'eau potable	

M. Bruno Vadnais, maire

**2. DOSSIER AÉRODROME : SUIVI, POSITION ET INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ.**

Gestion DGNE Inc effectue des travaux pour l'aménagement de sa piste d'atterrissage. Gestion DGNE n'a pas fait de travaux à proximité des cours d'eau et dans les milieux humides afin de respecter l'ordonnance de sauvegarde émis par la cour supérieure.

Toutefois, Gestion DGNE (Guillaume Narbonne) mentionne à Transports Canada qu'il effectue des travaux de coupe de bois de chauffage, de coupe de sapin de Noël et l'aménagement et l'amélioration des chemins sur la propriété.

Mme Claudie Simard de Radio-Canada à Trois-Rivières a fait un article écrit sur le sujet de l'Aérodrome et les travaux entrepris par Gestion DGNE. Un reportage a paru également au téléjournal.

La Municipalité a averti Transports Canada des travaux effectués par Gestion DGNE. Le ministre Marc Garneau a mentionné à la chambre des communes, suite à une question de Mme Ruth Ellen Brosseau, que sa décision n'était pas encore prise puisque l'analyse de la consultation n'était pas terminée.

Pour le moment, la Municipalité ne peut pas intervenir autrement que pour l'ordonnance de sauvegarde.

**3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Les élus présents ont tous déposé leur déclaration à la dernière assemblée. Il ne manque que la déclaration à M. Pierre Ducharme.

**4. RENCONTRE AVEC VOLAILLES GIANNONE.**

**Modification du règlement de zonage**

Le directeur a préparé un document qui sera présenté à Volailles Giannone en ce qui concerne les conditions à respecter par Volailles Giannone pour que la Municipalité entreprenne des procédures de modification du règlement de zonage.

**Entente eau potable**

Le conseil présentera bientôt à Volailles Giannone un projet d'entente sur la fourniture d'eau potable. Le conseil a pris connaissance de ce projet d'entente.

**Élimination des odeurs**

Le document qui sera présenté à Volailles Giannone suite à la demande de modification du zonage, contient des mesures pour l'élimination des odeurs.

**Dérogation mineure**

Volailles Giannone a fait une demande de dérogation mineure en qui concerne la hauteur d'une clôture dans la marge de recul avant. Le comité consultatif s'oppose unanimement à la demande de dérogation mineure et considère comme inacceptable

l'installation d'une clôture de 6 pieds de hauteur sur la limite de l'emprise du chemin public.

**5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE.**

Le conseil rendra une décision à l'assemblée du 5 décembre comme prévue sur la demande de dérogation mineure. Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion lundi dernier et recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure à certaines conditions.

**6. PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ.**

Le Ministère des Transports mentionne par lettre qu'il est nécessaire de respecter les nouvelles normes en qui concerne la réfection complète d'un pont. Le Ministère doit procéder à des études hydraulique et géotechnique en plus de demander la localisation de l'emprise de la route par un arpenteur avant d'effectuer des travaux de réfection complète du pont.

Pour éviter la fermeture du pont, le Ministère procédera à des travaux sur la structure en remplaçant les poutres maitresses. Toutefois, le pont demeurera à une seule voie en attendant que les études nécessaires soient complétées pour permettre de refaire le pont en neuf.

**7- MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O.**

Le syndic qui s'occupait de la faillite du propriétaire de la maison incendiée a remis à la Caisse Desjardins de Joliette la propriété concernée. C'est maintenant la Caisse Desjardins de Joliette qui est propriétaire. La Municipalité s'adressera à celle-ci pour démolir les résidus de la maison incendiée et nettoyer le terrain.

**8. TRAVAUX DE PAVAGE 2016**

Si la température le permet l'entrepreneur effectuera les travaux de pavage du rang Saint-André et de la route Bel-Automne. Sinon, un prix sera négocié avec l'entrepreneur pour paver la surface des ponceaux remplacés.

Lorsqu'il fera froid, l'entrepreneur procédera au chargement de la route Sainte-Thérèse. Cette dernière sera pavée au printemps prochain.

Des travaux de rapiéçage seront effectués sur le rang Nord avant l'hiver aux endroits où l'asphalte s'est brisé en plusieurs morceaux.

**9. RÉCEPTION DES FÊTES.**

Le conseil rendra hommage à M. Étienne Bertrand à titre de bénévole. Le directeur a remis la liste des invités aux membres du conseil afin que ceux-ci vérifient s'il y a des personnes oubliées qui devraient être invitées.

**10. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DIRECTRICE DES LOISIRS.**

Le directeur a retenu les curriculum vitae de trois candidats pour le poste de directeur des travaux publics. Le conseil les rencontrera aussitôt que les travaux sur les prévisions budgétaires seront terminés.

Le conseil adoptera le plan des ressources humaines prochainement. On recherchera également une personne pour le poste de directrice des loisirs.

**11. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE POUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert ajourne la présente assemblée au 28 novembre prochain à 18 :30.

Rés. 26-11-2016

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 124<sup>e</sup> jour de novembre 2016

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire-trésorier

